



**S.C.I SOLIVI**

**Commune d'Eccica-Suarella**

**Parcelles 274-275-277-410-717-1251 , section D**

**ETUDE DE PERMEABILITE ET DE FILIERE D'ASSAINISSEMENT**

**PROJET D'OBTENTION D'UN PERMIS D'AMENAGER**

**POUR LA CREATION DE 18 LOTS**



**Par Christophe ERPELDING**

**Consultant en Environnement et en Assainissement**

**Titulaire d'un D.E.S.S Gestion des Ecosystèmes Méditerranéens et Littoraux**

**Maitrise et Licence de Géologie/Biologie**

**BP 5476 20504 AJACCIO CEDEX 5**

Ajaccio le 05/04/19

**ANNEXE 10**

# **SOMMAIRE**

1. LE PROJET .....	3
2. MOYENS MIS EN ŒUVRE .....	4
3. MESURES ET RESULTATS .....	4
Présentation du site .....	4
Types de sol .....	4
Mesures de perméabilité .....	6
Ka = 69 mm/h.....	6
4. INTERPRETATION.....	6
5. CHOIX DE LA FILIERE ET DIMENSIONNEMENT .....	6
6. LOCALISATION DE L'ASSAINISSEMENT .....	8
RESUME .....	21
ADRESSE PROJET : .....	21

## 1. LE PROJET

L'étude de perméabilité et de filière d'assainissement réalisée concerne les parcelles 274-275-277-410-717-1251, section D, situées sur la commune d'Eccica-Suarella, en Corse du Sud (cf. Figure 5). Ces parcelles font l'objet d'une demande de permis d'aménager en vue de la création de 18 lots à bâtir.

Le pétitionnaire souhaite que chaque lot soit équipé de son propre système de prétraitement. Par ailleurs, le traitement de l'ensemble des lots sera effectué grâce à des lits d'épandage à faible profondeur situés sur la parcelle 717 qui est comprise dans l'emprise du permis d'aménager.

Les lots n°1-2-17-18 seront équipés de poste de relevage en sortie de prétraitement pour rejoindre le réseau de collecte EU.

En fonction de la topographie du projet, les dispositifs de traitement seront regroupés et décomposés comme suit :

- Les lots 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-14 seront connectés en sortie de prétraitement aux lits d'épandage n°1, n°2 et n°3 (cf. plan de masse).
- Les lots 13-15-16-17-18 seront connectés en sortie de prétraitement au lit d'épandage n°4 (cf. plan de masse).

Dans ce dossier, nous dimensionnerons des systèmes d'assainissement sur la base d'exemples de maisons individuelles type T4 (comprenant quatre pièces principales, trois chambres et un séjour) sur chaque lot, exceptés les lots n°10 et n°11.

Les lots n°10 et n°11, feront chacun l'objet d'un permis de construire pour un bâtiment comprenant quatre appartements type T3 soit 12 Equivalents Habitants par lot.

Le pétitionnaire souhaite disposer d'une marge de 10 Equivalents Habitants au niveau du système de traitement afin d'offrir plus de liberté pour les acheteurs pour choisir le nombre de pièce de leur futur projet.

**Ainsi, au total, le projet aura une capacité d'accueil de 98 EH.**

$$(16 \times 4) + (12 \times 2) + 10 = 98$$

Cette étude permettra de déterminer l'aptitude du sol des parcelles à accueillir une filière d'assainissement autonome.

## 2. MOYENS MIS EN ŒUVRE

L'étude de perméabilité et de filière d'assainissement a été effectuée le 24/04/15. Lors de cette étude, huit mesures de perméabilité du terrain ont été effectués.

Les sondages destinés aux mesures de perméabilité ont été effectués au moyen d'une tarière de 15 cm de diamètre. La profondeur des trous est au minimum de 60 cm pour atteindre le niveau prévu pour l'épandage.

La cellule de régulation est placée dans le trou. La phase de saturation du sol est réalisée ensuite.

Enfin, les tests de percolation sont effectués à l'aide d'un infiltromètre et d'un chronomètre.

## 3. MESURES ET RESULTATS

### Présentation du site

La parcelle présente une pente supérieure à 5 % au niveau de la zone étudiée. Il n'existe pas de forage d'alimentation en eau potable à moins de 35 mètres de la zone d'étude. Il n'existe pas de cours d'eau à moins de 35 mètres de la zone d'étude.

### Types de sol



Figure 1 : Zone d'étude

Lors de la visite du site, huit sondages ont été effectués (cf. Figure 6).

**Sondages n°1 à n°4 (cf. Figure 2):** Le sol est meuble et assez compact et révèle une terre végétale sur 5 cm de profondeur. Puis, il est caractérisé par une arène granitique composée de sable fin à 4



BP 5476 20504 AJACCIO CEDEX 5

Tel : 06.77.62.27.07 Email : [ambicor@wanadoo.fr](mailto:ambicor@wanadoo.fr) Site : [www.ambicor.fr](http://www.ambicor.fr)

grossier brun. La proportion de graviers granitiques est moyenne. Nous pouvons observer une quantité de cailloux granitiques de toutes tailles relativement importante.

**Sondages n°5 à n°8 (cf. Figure 3) :** Le sol est meuble et moins compact et révèle une terre végétale sur 10 cm de profondeur. Puis il est caractérisé par un sable moyen à fin brun. La proportion de graviers granitiques est moyenne. Par contre aucun caillou granitique n'est observé au niveau de ce sondage.



Figure 2 : Photographie du sol, sondage n°1



Figure 3 : Photographie du sol, sondage n°5

### Mesures de perméabilité

Après saturation du sol, huit mesures de perméabilité sont effectuées. (cf. Figure 6).

Après 10 minutes, le volume moyen d'eau infiltré ( $V_i$ ) sur la zone prévue pour l'assainissement est de 1,025 litre.

La valeur de perméabilité apparente ( $K_a$ ) obtenue qui représente le volume infiltré, dans l'unité de temps mesurée, à travers une surface « mouillée » est :

$$K_a = 69 \text{ mm/h}$$

Cette valeur indique un sol sableux très perméable (D.T.U XP 64.1).

Méthode de calcul de ( $K_a$ ) disponible en annexe.

Tableau 1: volumes infiltrés en ml, points d'études 1 à 8

Tps (mn)	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8
5	700	750	750	200	650	450	350	250
10	1400	1500	1500	400	1300	900	700	500

#### 4. INTERPRETATION

En conclusion, le sol est favorable à la fonction épuratoire et les épaisseurs de sol sont suffisantes pour assurer une bonne épuration et une diffusion correcte des effluents épurés.

Des postes de refoulement seront installés sur les lots 1-2-17-18 en aval des systèmes de prétraitement pour rejoindre le réseau de transfert EU.

Des décolloideurs seront installés en amont des lits d'épandage afin de sécuriser le système de traitement et de pallier à d'éventuels défauts d'entretien des ouvrages de prétraitement.

Les lots 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-14 seront connectés en sortie de prétraitement aux lits d'épandage n°1, n°2 et n°3

Les lots 13-15-16-17-18 seront connectés en sortie de prétraitement au lit d'épandage n°4

#### 5. CHOIX DE LA FILIERE ET DIMENSIONNEMENT

Le projet devra prévoir une filière composée pour chaque lot de :

6



BP 5476 20504 AJACCIO CEDEX 5

Tel : 06.77.62.27.07 Email : [ambicor@wanadoo.fr](mailto:ambicor@wanadoo.fr) Site : [www.ambicor.fr](http://www.ambicor.fr)

- Soit une fosse septique toutes eaux suivie d'un décoloïdeur vertical.
- Soit une station d'épuration domestique agréée.

### **Le Prétraitement**

Chaque lot possédera son propre système de prétraitement dont le rejet sera dirigé vers un réseau de transfert qui se rejettera dans un décoloïdeur sur un lot dédié. En sortie de décoloïdeur, les eaux prétraitées seront réparties dans des lits d'épandage à faible profondeur.

#### Lots 1-2-3-4-5-6-7-8-9-12-13-14-15-16-17-18

Nous allons dimensionner la filière assainissement sur la base du projet : des maisons individuelles type T4 (comprenant quatre pièces principales, trois chambres et un séjour) sur chaque lot.

Nous partons sur la base d'une filière avec fosse septique toutes eaux.

Le volume minimal de chaque fosse toutes eaux devra être de **3 m<sup>3</sup>** (D.T.U 64.1).

Chaque système d'assainissement comprendra donc une fosse septique toutes eaux d'au moins **3 m<sup>3</sup>** située à moins de 10 mètres de l'habitation (D.T.U 64.1).

Dans le cas où la fosse se situe à plus de 10 mètres de l'habitation, il sera préconisé de placer un bac à graisse de 500 litres à moins de deux mètres du bâtiment. La conduite d'amenée des eaux usées aura une pente comprise entre 2 et 4 %.

Tel que le prévoit le DTU, une ventilation primaire et une ventilation secondaire seront installées en toiture (cf. annexes).

#### Lots 10-11

Les lots n°10 et n°11, feront chacun l'objet d'un permis de construire pour un bâtiment comprenant quatre appartements type T3 soit 12 Equivalents Habitants par lots.

Nous partons sur la base d'une filière avec fosse septique toutes eaux.

Le volume minimal de chaque fosse toutes eaux devra être de **10 m<sup>3</sup>** (D.T.U 64.1).

Chaque système d'assainissement comprendra donc une fosse septique toutes eaux d'au moins **10 m<sup>3</sup>** située à moins de 10 mètres du bâtiment (D.T.U 64.1).

Dans le cas où la fosse se situe à plus de 10 mètres de l'habitation, il sera préconisé de placer un bac à graisse de 500 litres à moins de deux mètres du bâtiment. La conduite d'amenée des eaux usées aura une pente comprise entre 2 et 4 %.

Tel que le prévoit le DTU, une ventilation primaire et une ventilation secondaire seront installées en toiture (cf. annexes).

## **Le Traitement**

Le traitement de l'ensemble des lots sera effectué grâce à des lits d'épandage à faible profondeur.

Nous considérons que chaque projet peut accueillir une personne par pièce principale et nous augmentons la capacité du traitement de 10 EH ce qui correspond au total à 98 Equivalents Habitants. Cela représente 14700 litres par jour sur la base de 150 litres par personne et par jour.

Selon l'abaque du CTGREF (« L'épandage des eaux usées domestiques - Etude préalable de l'aptitude des sols - Règles de dimensionnement des installations », SEPT 1980), la surface d'épandage nécessaire sera de 720 m<sup>2</sup> si nous envisageons des lits à faible profondeur.

Cela représente donc quatre lits d'épandage de 7 mètres de largeur et 26 mètres de longueur pour l'ensemble du projet.

En fonction de la topographie du projet, les dispositifs de traitement seront regroupés et décomposés comme suit :

- Les lots 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-14 seront connectés en sortie de prétraitement aux lits d'épandage n°1, n°2 et n°3
- Les lots 13-15-16-17-18 seront connectés en sortie de prétraitement au lit d'épandage n°4

L'exécution des travaux ne doit pas entraîner le compactage des terrains situés dans les zones d'épandages souterrain du sol naturel.

Les lits d'épandage doivent être réalisés dans le terrain naturel et en aucun cas dans un sol remblayé.

## **6. LOCALISATION DE L'ASSAINISSEMENT**

Le système d'assainissement sera localisé, conformément au plan de masse (cf. Figure 6), sur le site étudié à au moins 3 mètres des arbres et 6 mètres des limites de la propriété. Dans le cas où un forage d'alimentation en eau potable serait créé, il devra être situé à plus de 35 mètres des tranchées d'épandage.

L'implantation du dispositif de traitement de la filière d'assainissement doit respecter une distance minimale de 5 m par rapport à tout ouvrage fondé et de 3 m par rapport à toute limite séparative de voisinage.

La plantation de ligneux à proximité des épandages peut nécessiter la mise en œuvre de barrières anti-racines destinées à protéger le système d'épandage.

Les installations seront conformes au DTU XP 64.1 de 2013, pour leur mise en œuvre (cf. annexe)



**Christophe ERPELDING**

Consultant en Environnement et en Assainissement

# FIGURES



Figure 4 : Extrait de plan de situation

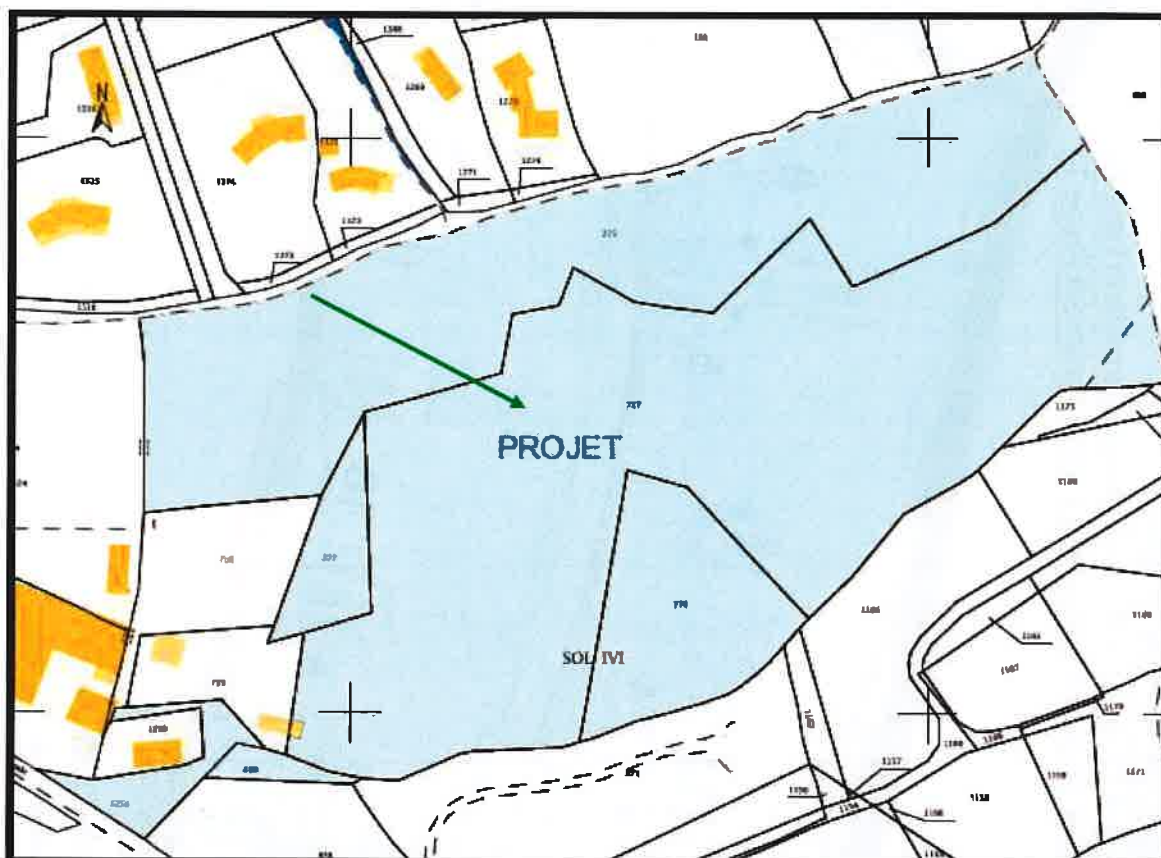


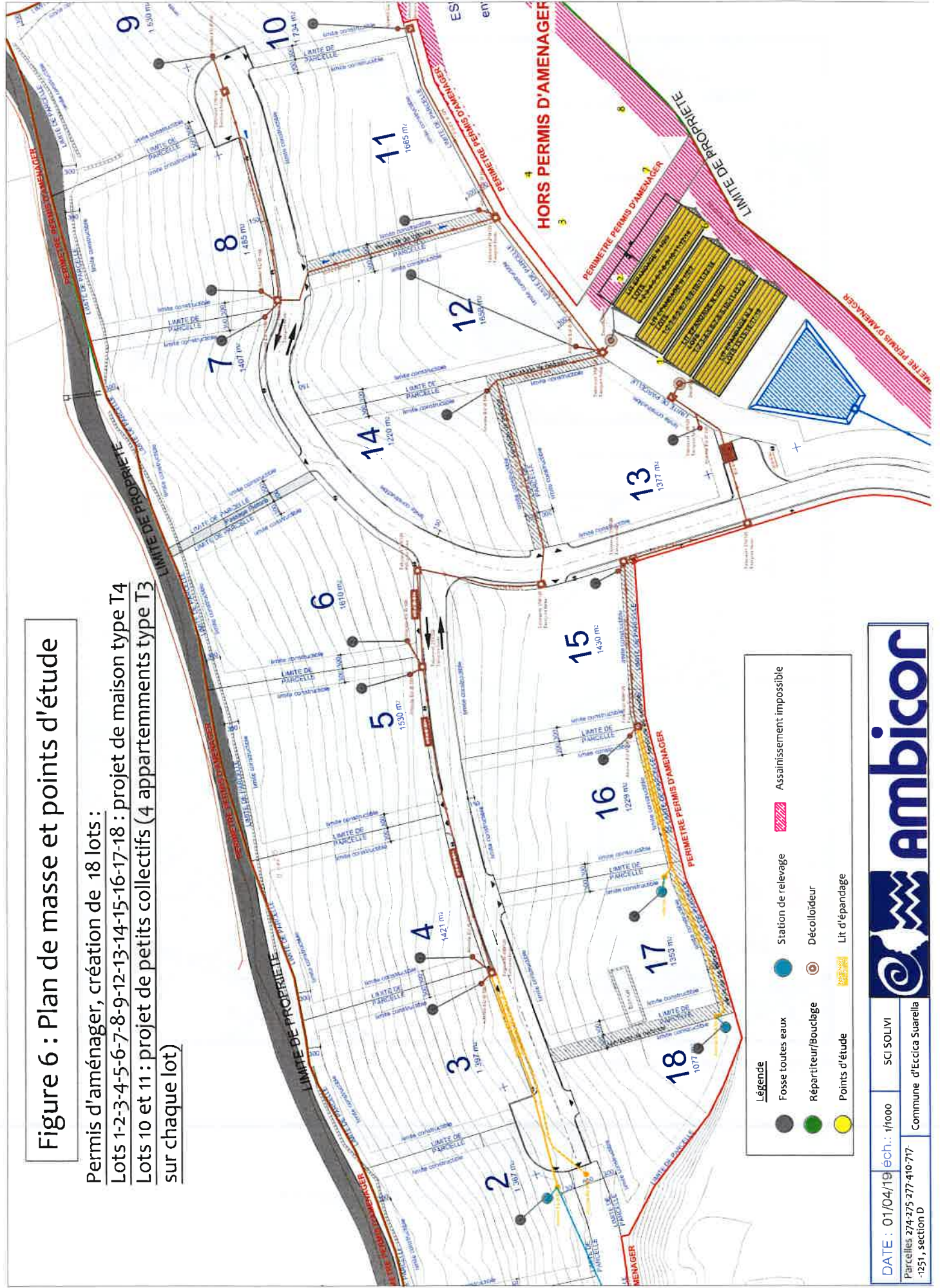
Figure 5 : Extrait de plan cadastral

Figure 6 : Plan de masse et points d'étude

Permis d'aménager, création de 18 lots :

Lots 1-2-3-4-5-6-7-8-9-12-13-14-15-16-17-18 : projet de maison type T4

Lots 10 et 11 : projet de petits collectifs (4 appartements type T3 sur chaque lot)



**Légende**

- Fosse toutes eaux
- Station de relevage
- Répartiteur/Bouclage
- Points d'étude
- Assainissement impossible
- Décolloïdeur
- Lit d'épandage

**Ambicor**

DATE : 01/04/19 | éch. : 1/1000 | SCI SOLIVI

Parcelles 274-275-277-410-717 | Commune d'Eccica Suairella

-1251, section D

# ANNEXES

# NF DTU 64.1

AOÛT 2013

[www.afnor.org](http://www.afnor.org)



**DOCUMENT PROTÉGÉ  
PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans accord formel.

Contacteur :  
AFNOR – Norm'Info  
11, rue Francis de Pressensé  
93571 La Plaine Saint-Denis Cedex  
Tél : 01 41 62 76 44  
Fax : 01 49 17 92 02  
E-mail : [norminfo@afnor.org](mailto:norminfo@afnor.org)

**afnor**

Ce document est à usage exclusif et non collectif des clients Normes en ligne.<sup>®</sup>.  
Toute mise en réseau, reproduction et rediffusion, sous quelque forme que ce soit,  
même partielle, sont strictement interdites.

This document is intended for the exclusive and non collective use of AFNOR Webshop  
(Standards on line) customers. All network exploitation, reproduction and re-dissemination,  
even partial, whatever the form (hardcopy or other media), is strictly prohibited.

Normes en ligne

Pour : AMBICOR

Client : 51045353

Commande : N20140708-136660-T

le : 11/07/2014 à 12:42

Diffusé avec l'autorisation de l'éditeur

Distributed under licence of the publisher

### 10.2.3 Lit d'épandage à faible profondeur

#### 10.2.3.1 Généralités

Dans le cas des sols à dominante sableuse où la réalisation des tranchées d'épandage est difficile, l'épandage souterrain est réalisé dans une fouille unique (Figure 7 — Exemple de lit d'épandage). La réalisation du fond de fouille qui suit la pente des tuyaux d'épandage permet de respecter l'épaisseur de gravillons sur toute la longueur ainsi que la profondeur des tranchées d'épandage.

NOTE Attention à ne pas implanter un lit d'épandage dans une cuvette qui collecterait des eaux pluviales, ou à proximité d'une rupture de pente.

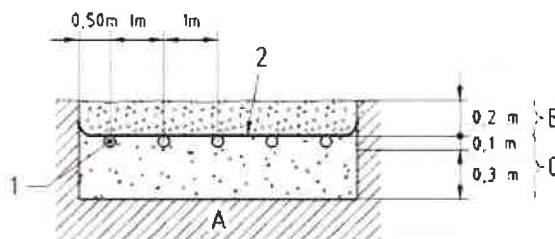
#### 10.2.3.2 Prescriptions spéciales

Les matériels et matériaux utilisés, et la mise en place sont comparables à ceux des tranchées d'épandage en terrain plat.

#### 10.2.3.3 Réalisation des fouilles

Le dimensionnement du lit d'épandage correspond à celui des tranchées d'épandage et de leurs zones intercalaires de sol naturel, c'est-à-dire (voir Tableau 1 au paragraphe 4.3) :

- profondeur du lit de 0,60 m à 1 m suivant le niveau d'arrivée des eaux ;
- l'épaisseur de gravillons sous l'épandage doit être de 0,30 m ;
- les tuyaux d'épandage sont espacés de 1 m à 1,50 m d'axe en axe ;
- la distance de la paroi au tuyau d'épandage est de 0,50 m.



#### Légende

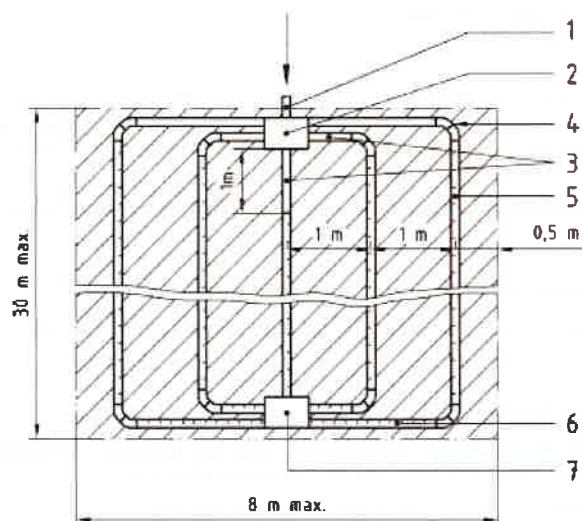
##### Matériels

- 1 Tuyaux d'épandage
- 2 Géotextile de recouvrement

##### Matériaux

- A Terrain naturel
- B Terre végétale de recouvrement
- C Gravillons lavés stables à l'eau

a) Coupe transversale



#### Légende

##### Matériels

- 1 Arrivée des eaux prétraitées par tuyau plein
- 2 Boîte de répartition
- 3 Tuyau de raccordement
- 4 Chaque angle composé de deux coudes à 45° ou d'un coude à 90° à grand rayon
- 5 Tuyau d'épandage
- 6 Bouclage de l'épandage par un tuyau d'épandage
- 7 Boîte(s) de bouclage, de branchement ou d'inspection

#### b) Vue de dessus

Figure 7 — Exemple de lit d'épandage

### 10.2.4 Filtre à sable vertical non drainé

#### 10.2.4.1 Généralités

##### 10.2.4.1.1 Principe du filtre à sable vertical non drainé

Du sable lavé (voir NF DTU 64.1 P1-2) se substituant au sol naturel est utilisé comme système épurateur et le sol en place comme moyen dispersant (système d'infiltration) (Figure 8 — Exemple de filtre à sable vertical non drainé).



## **8.4 Ventilation de la fosse septique**

### **8.4.1 Généralités**

Le processus de digestion anaérobie du traitement primaire génère des gaz qui doivent être évacués par une ventilation efficace.

La ventilation nécessite l'intervention de plusieurs corps de métiers et doit être prévue dès la conception du projet.

Les fosses septiques doivent être pourvues d'une ventilation constituée d'une entrée d'air et d'une sortie d'air indépendantes, situées au-dessus des locaux et d'un diamètre d'au minimum 100 mm. L'entrée et la sortie d'air sont distantes d'au moins 1 mètre.

Les gaz de fermentation sont rejetés par l'intermédiaire d'une conduite raccordée impérativement au-dessus du fil d'eau :

- Lorsqu'il y a continuité aéraulique dans la fosse, le raccordement se fait en partie amont ou aval et à l'aval du préfiltre lorsqu'il existe.
- En cas de discontinuité aéraulique dans la fosse, la continuité aéraulique est rétablie en raccordant à l'aval de la fosse et à l'aval du préfiltre lorsqu'il existe.

Un exemple de schéma de principe de mise en œuvre de la ventilation est donné en Figure 2 — Exemple de schéma de principe — Ventilation de la fosse septique.

### **8.4.2 Entrée d'air (ventilation primaire)**

L'entrée d'air est assurée par la canalisation de chute des eaux usées prolongée en ventilation primaire dans son diamètre (100 mm minimum) jusqu'à l'air libre, à l'extérieur et au-dessus des locaux habités.

La continuité aéraulique doit être assurée entre l'entrée de la fosse et l'évacuation des eaux usées.

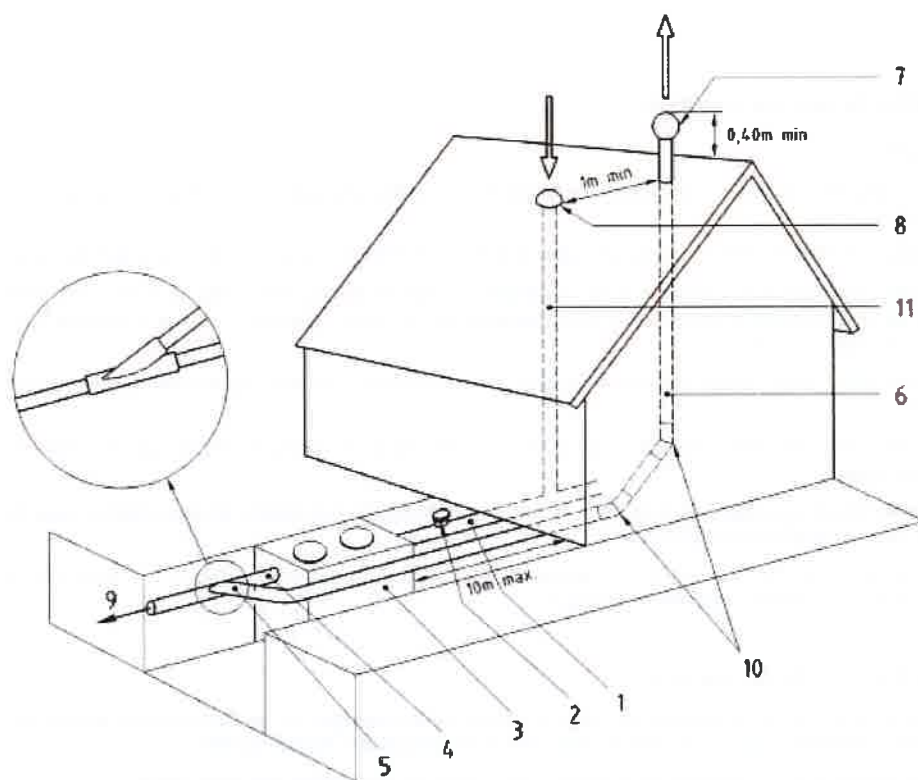
Les prescriptions relatives aux canalisations de chutes des eaux usées sont comprises au sens de la norme NF P 40-201 (Référence NF DTU 60.1).

### **8.4.3 Sortie d'air (extraction des gaz de fermentation)**

Les gaz de fermentation doivent être évacués par un système de ventilation muni d'un extracteur statique ou éolien situé au minimum à 0,40 m au-dessus du faitage et à au moins 1 m de tout ouvrant et toute autre ventilation.

Le tracé de la canalisation d'extraction doit être le plus rectiligne possible, sans contre-pente et de préférence en utilisant des coudes inférieurs ou égaux à 45°.

L'extracteur ne doit pas être à proximité d'une VMC.



#### Légende

- 1 Canalisation d'amenée des eaux usées domestiques
- 2 Tê ou boîte de branchement ou d'inspection
- 3 Fosse septique
- 4 Canalisation d'écoulement des eaux prétraitées
- 5 Piquage de ventilation haute
- 6 Tuyau d'extraction. Ventilation haute
- 7 Dispositif d'extraction
- 8 Dispositif d'entrée d'air (ventilation primaire) par chapeau de ventilation
- 9 Évacuation des eaux usées septiques
- 10 Succession de deux coudes à 45°
- 11 Colonne de ventilation primaire raccordée à l'évacuation des eaux usées domestiques

Figure 2 — Exemple de schéma de principe — Ventilation de la fosse septique

# RAPPELS

Une installation d'assainissement sur un terrain nécessite de respecter certaines contraintes citées dans le DTU 64.1 et qui sont rappelées ci-dessous :

- Ne pas réaliser un puit ou captage d'eau potable à moins de 35 mètres de la verticale de la zone d'épandage.
- Ne pas réaliser une habitation à moins de 5 mètres.
- Ne pas planter ou maintenir des arbres à moins de 3 mètres de la limite de la zone d'épandage.
- Ne pas réaliser des zones destinées à la circulation et au stationnement de tout véhicule (camions, voitures, engins agricoles, etc.) que ce soit au-dessus des dispositifs de prétraitement ou de traitement.
- Ne pas réaliser de cultures.
- Ne pas stocker de charges lourdes.
- Le revêtement superficiel du dispositif de traitement doit être perméable à l'eau et à l'air. En particulier tout revêtement bitumé ou bétonné est proscrit.
- Maintenir un accès à l'installation pour la venue d'une société spécialisée dans les vidanges d'installation d'assainissement.

## CALCUL DE Ka

Nous avons :

Surface latérale + surface du fond :  $(\pi \times 150 \times 150) + (\pi \times 150^2 / 4) = 88357 \text{ mm}^2$

Nous avons alors :  $K \text{ (mm/h)} = \text{Vol. d'eau percolé en 10 min (en mm}^3) \times 6 / 88357$

Soit :  $K = 6,79 \cdot 10^{-5} \times \text{Vol. d'eau percolé (en mm}^3)$ , i.e.

$K \text{ (mm/h)} = 6,79 \cdot 10^{-2} \times \text{Vol. d'eau percolé (en millilitres)}$ .

K permet de dimensionner les dispositifs d'assainissement à l'aide d'abaques (volume d'eau admissible par mètres carré pour l'épandage).

## TESTS DE PERCOLATION



## **RESUME**

### **Adresse projet :**

Parcelles 274-275-277-410-717-1251, section D – Eccica Suarella

### **Projet :**

18 lots destinés à accueillir 16 habitations comprenant chacune quatre pièces principales dont trois chambres et deux bâtiments type petit collectifs comprenant chacun quatre appartements type T3. Chaque lot possèdera son système de prétraitement et l'ensemble du système de traitement sera situé sur une zone dédiée en dehors des lots.

En fonction de la topographie du projet, les dispositifs de traitement seront regroupés et décomposés comme suit :

- Les lots 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-14 seront connectés en sortie de prétraitement aux lits d'épandage n°1, n°2 et n°3
- Les lots 13-15-16-17-18 seront connectés en sortie de prétraitement au lit d'épandage n°4

### **Perméabilité :**

**K = 69 mm/h**

### **Dimensionnement assainissement :**

Ensemble des lots hors lots 10-11 : Le volume minimal de chaque fosse toutes eaux devra être de **3 m<sup>3</sup>** (D.T.U 64.1).

Lots 10-11 : Le volume minimal de chaque fosse toutes eaux devra être de **10 m<sup>3</sup>** (D.T.U 64.1).

Système d'épandage : 720 m<sup>2</sup> de lit d'épandage à faible profondeur répartis en quatre lits.

### **Localisation :**

Le système d'assainissement sera localisé, conformément au plan de masse sur le site étudié à au moins **3 mètres des arbres et 6 mètres des limites de la propriété**. Dans le cas où un forage d'alimentation en eau potable serait créé, il devra être situé à plus de 35 mètres des tranchées d'épandage.

### **Conclusion/Observations :**

Parcelles favorables à la réalisation d'un assainissement autonome pour chaque lot.





Service Public d'Assainissement Non Collectif

**PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**  
**DEMANDE D'ATTESTATION DE CONFORMITE**

**INSTALLATION NEUVE**

**REHABILITATION**

Préciser la nature du projet :

**Permis de Construire**

(Nota : L'année suivant l'obtention de votre Permis de Construire, une redevance d'un montant de 204.30€\* vous sera adressée par le trésor public. Le recouvrement de la redevance, liée au contrôle de conception réalisation, sera dû une fois l'obtention du permis accordé même si celui-ci devait être annulé par la suite.)

**Permis d'Aménager** DEMANDE DE MODIFICATION DU PERMIS D'AMENAGER N° PA 02A 104 17 000 01 délivré le 18/05/2017

**CADRE RESERVE AU SPANC**

Dossier reçu au SPANC le :

N°dossier SPANC :

**COORDONNEES DU PROPRIETAIRE**

Monsieur  Madame  Autre (société ...)  SCI SOLIVI

NOM et PRENOM : FAGGIANELLI François

ADRESSE : Les bas d'ALATA

CODE POSTAL : 20167 COMMUNE : ALATA

TEL : 04 95 10 81 99 Mail : christophe3a@free.fr

**SITUATION DU PROJET**

ADRESSE : Lieu-dit « SOLIVI »

CODE POSTAL : 20117

COMMUNE :

REFERENCES CADASTRALES : SECTION(S) : N° PARCELLE(S) : ECCICA SUARELLA

**TYPE DE CONSTRUCTION** : (PAVILLON, COLLECTIF, COMMERCES...) : Maisons individuelles et individuelle groupées

**TYPE D'HABITATION** : PRIMAIRE  SECONDAIRE  AUTRE  (préciser .....)

**NOMBRE PIECES PRINCIPALES** : 16 maisons de type T4 et 2 logements individuels groupés comprenant chacun 4 T3

**NOMBRE DE CHAMBRES ET BUREAUX** : 64

**TERRAIN**

**Superficie du terrain** : 32 500 m2 **Superficie disponible pour l'ANC** : 3 200 m2

Le terrain est-il desservi par un réseau d'eau potable ? OUI  NON

Pente : faible (<5%)  moyenne (entre 5 et 10%)  forte (>10%)

Présence d'un captage (puits ou forage) sur ou à proximité du terrain ? OUI  NON

Est-il destiné à la consommation humaine ? OUI  NON

**Tout captage doit faire l'objet d'une déclaration en mairie conformément à l'Article L2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Pièces à joindre à la présente demande :**

- Une étude de sol et de définition de filière conforme à la réglementation en vigueur et au DTU

- Un plan de masse côté présentant le dispositif projeté (échelle, courbes de niveau, construction, voirie et parking, éléments de la filière d'assainissement = fosse, regard, épandage...)

\*Tarif fixé par délibération le 02/12/2016, susceptible d'être modifié.

**DATE** : 3 mai 2019

**SIGNATURE** :

